



Les sinistres et les catastrophes ne prennent pas rendez-vous.

Chaque jour, nous sommes à l'œuvre dans les collectivités d'un bout à l'autre du Québec.

*Pascal Mathieu, Vice-Président – Québec
06 mai 2026*



PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Notre mission
2. Notre présence en première ligne au Québec
3. Avant, pendant et après les catastrophes
4. Agir au Québec : un rôle majeur en sécurité civile et en aide humanitaire
5. De nombreux partenariats
6. De nombreux protocoles d'entente
7. Offre de service - circonstances particulières
8. La Réserve d'intervention d'urgence en sécurité civile – RIUSC



NOTRE MISSION

La Croix-Rouge canadienne (CRC) aide les personnes et les communautés dans le besoin, au Canada et partout dans le monde, et contribue à renforcer leur résilience.

**LES 7 PRINCIPES
FONDAMENTAUX**
du Mouvement de la
Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge



Humanité
Impartialité
Unité
Universalité
Indépendance
Volontariat
Neutralité



NOTRE PRÉSENCE EN PREMIÈRE LIGNE AU QUÉBEC

- En moyenne **3-4 interventions par jour** dans les zones sinistrées pour aider des milliers de personnes
- Nos équipes sont prêtes à intervenir **24/7**.
- **Nous offrons une réponse immédiate**, peu importe le lieu, l'intensité et la nature de la situation d'urgence, de même que le nombre de personnes touchées.
- **Plus de 2 400** bénévoles sont actif(ve)s dans leur communauté partout au Québec, incluant des employé(e)s libéré(e)s par leur entreprise et des bénévoles du programme Bien-être et environnements sécuritaires.
- **145 employé(e)s permanent(e)s**, temporaires ou occasionnel(le)s à temps plein ou à temps partiel



AVANT, PENDANT ET APRÈS LES CATASTROPHES

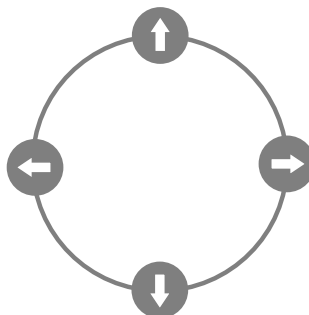
Rétablissement

- Programmes d'aide à long terme
- Gestion des dons
- Accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité
- Soutien moral de l'équipe
Bien-être et environnements sécuritaires (BEES)



Prévention

- Secourisme
- Prévention de la violence et de l'intimidation
- Santé communautaire



Intervention

- Services aux personnes sinistrées
- Distribution de masse
- Gestion des collectes de fonds
- Programmes de santé

Préparation

- Sensibilisation et préparation aux catastrophes
- Gestion du matériel d'urgence du gouvernement provincial
- Formations en sécurité civile

AGIR AU QUÉBEC : UN RÔLE MAJEUR EN SÉCURITÉ CIVILE ET EN AIDE HUMANITAIRE



Au quotidien

Incendies
Bris d'aqueduc
Pannes d'électricité prolongées
Fuites de gaz

Sinistres majeurs

Inondations
Feux de forêt
Verglas
Tornades



Nouvelles réalités

Changements climatiques
Pandémies
Accueil de ressortissant(e)s
et de réfugié(e)s



DE NOMBREUX PARTENARIATS

Ministère de la Sécurité publique <i>depuis 1989</i> Accompagnement des personnes touchées, hébergement intérimaire et gestion du matériel d'urgence	Ministère de la Sécurité publique <i>depuis 2025</i> Réserve d'intervention d'urgence en sécurité civile (RIUSC) : coordination des services humanitaires
Services aux Autochtones Canada <i>depuis 2005</i> Soutien aux personnes touchées des communautés des Premières Nations Programme de prévention et de préparation des communautés	Ministère de la Santé et des Services Sociaux <i>depuis 2006</i> Formation de personnel médical prêt à être déployé pour des missions de la Croix-Rouge canadienne, à la suite d'une catastrophe



DE NOMBREUX PROTOCOLES D'ENTENTE

ENTENTE - SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

OFFRE DE SERVICE

Municipalités

Des ententes signées avec plus de **900** municipalités



Augmenter l'état de préparation

Établir comment faire appel à la Croix-Rouge

Établir les rôles et responsabilités des parties

Définir les dispositions financières

Définir le cadre de prestation des services aux personnes sinistrées

Intervenir sur les lieux de sinistres résidentiels, avec une aide jusqu'à 72 h offerte gratuitement

Identifier les critères de signature d'une offre de services

1 offre de services par sinistre avec circonstances particulières :

Document opérationnel en intervention pour un sinistre précis:

- S'entendre sur les services à déployer
- Présenter les coûts facturables

ENTENTE DE PRÊT DE MATÉRIEL

OFFRE DE SERVICE - CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

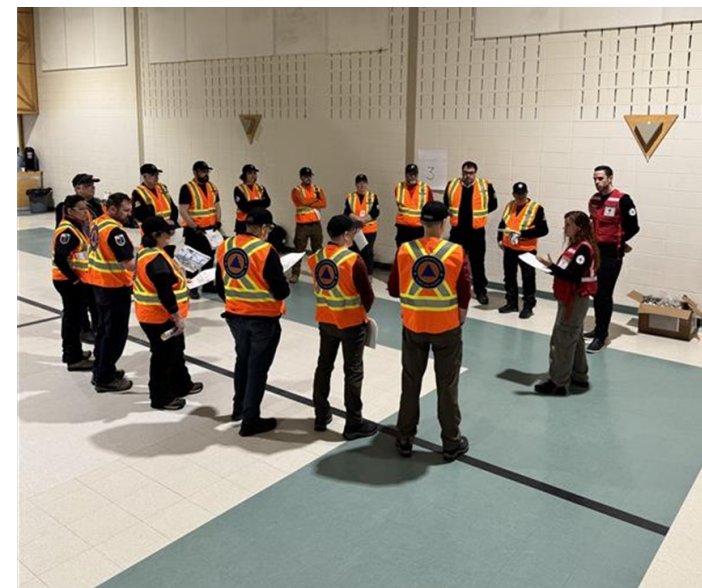
1. Les services aux personnes sinistrées **sont requis au-delà des 72 heures** suivant la date de l'avis de sinistre ou la date de l'avis d'évacuation par la ville/municipalité à la CRC ;
2. Le nombre de personnes sinistrées à aider est **supérieur** à :
 - a) 100 dans le cadre d'un incendie résidentiel ;
 - b) 25 dans le cadre de tout autre sinistre.
3. Les parties conviennent de **l'organisation et de la coordination de ressources humaines et/ou matérielles supplémentaires** entraînant des conséquences financières additionnelles pour la prestation des services aux personnes sinistrées par la CRC ; ou
4. La ville requiert les services aux personnes sinistrées dans le cadre de **l'activation de son plan de sécurité civile.**



LA RÉSERVE D'INTERVENTION D'URGENCE EN SÉCURITÉ CIVILE - RIUSC

Tâches et mandat de la Croix-Rouge

- Coordonner les intervenant(e)s qualifié(e)s pour soutenir les personnes sinistrées et les populations vulnérables ;
- Développer les capacités en logistiques liées à la chaîne d'approvisionnement d'urgence ;
- Augmenter la capacité opérationnelle en soutien aux personnes sinistrées et aux populations vulnérables ;
- Assurer le réconfort et le soutien moral auprès des clientèles vulnérables ;
- Approvisionner les intervenant(e)s qualifié(e)s en équipement de protection individuelle.



MERCI ! QUESTIONS - RÉPONSES

